ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 15705

Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur le sous-effectif des agents des douanes à Marseille. Les agents des douanes des catégories A, B, C, en poste en opérations commerciales (contrôles primaires ou a posteriori) et en administation générale sont, en effet, trop peu nombreux pour pouvoir accomplir correctement les missions qui leur sont confiées. Certes une partie de ces tâches concerne la perception de droits et taxes destinés aux ressources propres de la Communauté européenne ou au budget de l'Etat et on pourrait penser qu'il n'y a qu'un simple manque à gagner financier en jeu. Mais une part beaucoup plus importante de leurs missions concerne la protection du consommateur (normes sur les jouets, les appareils électriques), la santé publique (ESB autres contrôles sanitaires), le maintien d'une saine concurrence entre professionnels du commerce international (bordereaux de détaxe, achats intra-Communauté européenne sans acquittement de la TVA). Il est donc de la première importance pour nos concitoyens et pour les étrangers en visite en France que ces missions de protection soient assurées dans de bonnes conditions avec un effectif suffisant. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) est chargée de missions très diverses et, pour s'adapter à une environnement économique et social en mutation, elle procède régulièrement à la réorganisation de son réseau. Pour les services des opérations commerciales, elle utilise à cet effet un instrument de répartition des effectifs qui repose sur une évaluation objective de la charge de travail. Cet outil d'aide à la décision a été récemment rénové, en concertation étroite avec les organisations syndicales, afin d'intégrer les évolutions qui ont affecté la DGDDI depuis 1993 (évolution des procédures de dédouanement, extension des missions des contributions indirectes) ainsi que le développement des missions de protection du consommateur, de défense de la santé publique et de lutte contre la fraude à la TVA intracommunautaire. Sur cette base, une baisse du nombre d'emplois attribués à la direction interrégionale de Méditerranée a été entérinée en comité technique paritaire central. Si cette réduction globale est principalement imputable à l'évolution du trafic dédouané, elle n'affectera pas la capacité des services des opérations commerciales de Méditerranée à répondre aux missions évoquées, certains d'entre eux bénéficiant même d'un renforcement de leurs effectifs. La protection des consommateurs et des étrangers en visite en France est également assurée par les services douaniers de la surveillance, dont les effectifs ont été augmentés. Troisième composante de cette administration, les services d'administration générale font actuellement l'objet d'une étude qui, à l'instar des opérations commerciales, devrait permettre d'assurer une répartition des effectifs fondée sur des critères objectifs de charge de travail.

Données clés

Auteur : M. Guy Hermier
Circonscription : Bouches-du-Rhône (4e circonscription) - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 15705

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE15705

Rubrique : Ministères et secrétariats d'etat
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : budget

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juin 1998, page 3202
Réponse publiée le : 7 septembre 1998, page 4899